



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LA BALAGNE, ZONE ARTISANALE LIEU DIT PRATO 20220 CORBARA déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Président M Daniel ANTONELLI, représentant de la société SAS AYARA S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe RESIDENCE LES 3 C COTE TENNIS ROUTE DE CALVI 20220 L ILE ROUSSE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Daniel ANTONELLI	50	500 €
M Pierre GUIDICELLI	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

La banque
(Cachet et signature)

Crédit Mutuel
La Balagne
Lieu-dit Prato Zone Artisanale de Corbari
20220 CORBARA
Tél. 0 820 313 066 (Service 0,12 €/min + prix de la communication)
Fax 04 95 48 59 33 - Site Internet 805 067 595 0001e